



PRIÈRE

DIX HEURES

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (E. Enns, M. Enns, A. Courcelles et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de procéder à des travaux d'amélioration sur le tronçon de la route provinciale secondaire 355 à partir de la bordure ouest de la municipalité rurale de Minto jusqu'à la route provinciale secondaire 270, y compris la colline de la vallée Minnedosa, et que le premier ministre envisage d'appuyer cette initiative visant à assurer la sécurité des Manitobaines et des Manitobains ainsi que des Canadiennes et des Canadiens qui utilisent les routes du Manitoba. (G. St. John, W. St. John, S. Rose et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (D. Zelinsky, R. Zelinsky, S. Howanyk et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez-eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (S. Zacharkiw, K. Beddome, F. Julmi et autres)

M^{me} la ministre ALLAN propose la première lecture du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/ The Electricians' Licence Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. FAURSCHOU, M. le ministre BJORNSON, M^{me} STEFANSON, M. MALOWAY ainsi que M^{me} ROWAT font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. MURRAY propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

« déplore que, par le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

a) qu'il ne propose aucune vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;

b) qu'il ne présente pas de plan économique à long terme ni de stratégie visant à réduire les impôts qui prennent en considération que les Manitobains et Manitobaines sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et qu'il ne fait pas du Manitoba une province nantie;

c) qu'il ne s'est pas engagé à réduire la dette du Manitoba qui s'est alourdie sous le gouvernement néo-démocrate de Doer, hypothéquant ainsi l'avenir de nos enfants;

d) qu'il n'a pas éliminé les taxes scolaires prélevées à l'égard des résidences et des terres agricoles;

e) qu'il n'a pas fait d'offre visant à satisfaire les besoins des municipalités au Manitoba;

f) qu'il n'a pas offert de financement approprié aux établissements d'enseignement postsecondaire;

g) qu'il n'a pas fourni d'aide aux producteurs de bétail manitobains et qu'il n'a pas su augmenter suffisamment la capacité de la province en matière d'abattage;

h) qu'il ne s'est pas engagé à mener une étude sérieuse sur les activités et la gestion des offices régionaux de la santé;

i) qu'il n'a pas élaboré de plan à long terme visant à réduire les listes d'attentes en matière de soins de santé;

j) qu'il n'a pas saisi l'occasion de permettre aux cliniques privées de fournir des soins de santé payés par la province;

k) qu'il n'a pas fourni de solution aux parents en matière de garderie en n'appuyant pas ni les garderies à but lucratif ni les garderies à but non lucratif, et en n'offrant pas de crédits d'impôt aux parents qui restent à la maison;

l) qu'il n'a pas protégé les malades ni les aînés en augmentant la franchise du Régime d'assurance-médicaments de 20 % en quatre ans;

m) qu'il ne s'est pas engagé à protéger l'environnement du Manitoba en n'élaborant pas de programmes de développement durable en matière de recyclage et de gestion des produits;

n) qu'il ne s'est pas attaqué au nombre élevé de vols d'automobiles ni au nombre record de meurtres;

o) qu'il n'a pas élaboré de plan ou de stratégie visant à démanteler les gangs existants et à éviter l'arrivée de nouveaux gangs au Manitoba;

p) qu'il ne s'est pas attaqué au nombre élevé de serres privées et de laboratoires produisant des drogues illégales ni à la prolifération des drogues;

q) qu'il n'a pas su reconnaître qu'en puisant dans les fonds d'Hydro-Manitoba, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba. »

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. MARTINDALE, M^{me} TAILLIEU, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que MM. FAURSCHOU et DEWAR interviennent.

M^{me} DRIEDGER exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickey